



Nîmes, le 3 juillet 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil départemental lance le Téléservice MDPH, un « service en plus » pour faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de handicap

Procédure en direct, sécurisation des données, suivi en ligne de son dossier : le Téléservice MDPH peut être utilisé en toute autonomie, depuis chez soi, ou avec l'aide d'assistants numériques à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), conformément aux engagements du Schéma départemental des solidarités sociales

« A l'heure où les démarches administratives en ligne deviennent la règle, nous avons remarqué lors de l'élaboration du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027, que 30% de la population est jugée en difficulté avec le numérique et exprime un besoin d'accompagnement en ligne. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement dans ce Schéma, de favoriser le déploiement d'un numérique inclusif et responsable, à l'image du Téléservice MDPH qui est officiellement lancé cette semaine.

Grâce à ce service en plus, nous favorisons un accès direct à la procédure dématérialisée de création du dossier MDPH via notre site internet Gard.fr. Mais parce que nous voulons aider au mieux les publics moins à l'aise avec le numérique, nous proposons aussi un accompagnement physique lors de la création du dossier en ligne grâce à nos assistants numériques. Compétents et à l'écoute, nos agents accompagnent pas à pas l'utilisateur dans des méandres administratifs en ligne.

Faciliter l'accès au numérique des personnes en situation de vulnérabilité, de précarité ou dont l'autonomie est altérée en raison d'un handicap ou de l'avancée en âge, c'est aussi leur permettre de maintenir le contact avec leurs proches, d'être mieux suivies dans un parcours de e-santé et tout simplement, de se sentir mieux intégrées à notre société. »

Françoise LAURENT-PERRIGOT

Présidente du Conseil départemental du Gard

Christophe SERRE,

1er Vice-président délégué à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées

Le Téléservice MDPH, une procédure en ligne simplifiée grâce à gard.fr

Afin de faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental du Gard a créé le Téléservice MDPH qui permet de gérer son compte en ligne, de déposer des pièces justificatives et donc, de déposer en ligne son dossier de demande de prestations. Cette procédure offre de nombreux avantages comme remplir son dossier de chez soi, sans se déplacer, consulter son dossier de n'importe quel endroit avec son smartphone par exemple, connaître l'avancement de son traitement en temps réel et, bientôt, de recevoir des notifications dans son espace personnel.

Découvrez les avantages du Téléservice en vidéo avec Christophe Serre, 1^{er} Vice-président délégué à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées en cliquant ici (Ctrl+clic) => [Christophe Serre présente le téléservice de la MDPH \(vimeo.com\)](#)

Pour profiter de ce nouveau service, l'utilisateur a deux possibilités :

- Option 1 : Si la personne est à l'aise avec le numérique, il lui suffit de se rendre sur le site internet Gard.fr. Tout en haut de la page, dans le menu à droite, elle fera glisser sa souris sur « les accès directs » et cliquera sur « Téléservice MDPH ». Ce lien l'enverra directement sur le site Téléservice du Gard, à la page d'accueil dédiée pour créer son compte et son dossier.

Elle peut également accéder au lien « Téléservice MDPH » en scannant le QR code de l'affiche ou du flyer.

Un tutoriel en vidéo a été réalisé avec l'aide de Sarah, travailleur social à la MDPH, pour accompagner l'utilisateur pas à pas dans sa démarche => [Présentation du service en ligne de la MDPH du Gard \(vimeo.com\)](#) (Ctrl + clic)

C'est un service gratuit, sécurisé et accessible 7 jours sur 7.

- Option 2 : Si la personne n'est pas à l'aise sur internet ou avec un outil informatique, il lui suffit de se rendre à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou dans les Maisons du Conseil départemental (MCD) pour y être accompagnée sur ordinateur tout au long de la création de son dossier.

C'est un service gratuit et **accessible sur rendez-vous** auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :
0 800 205 588 ou au 04 66 05 42 00.

L'accès est gratuit et sans rendez-vous dans les Maisons du Conseil départemental (MCD) d'Alès et Bagnols sur Cèze, ainsi que dans les MCD mobiles.

Bien sûr, pour ceux qui souhaitent conserver la démarche papier, des dossiers imprimés et des Cerfa 15695, nécessaires pour justifier d'un certificat médical, sont disponibles à l'accueil de la MDPH ou en téléchargement sur Gard.fr

Renseignements

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
176, avenue du Président Salvador Allende – 30 000 Nîmes
(accès par les bus lignes 6, 7 et 76 - Trambus ligne T1)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / 13h30 à 17h

Pour toute question concernant le social, deux numéros sont mis à disposition :
le 0800 20 55 88 et le 04 66 05 42 00.

ou par mail : mdph@gard.fr

Maison du Conseil départemental d'Alès

8h15 – 12 h et 13h -16h45, le lundi et le jeudi et les 1^{er} et 3^{eme} mercredis du mois

8, quai Boissier de sauvages

04 66 27 70 81

Maison du Conseil départemental de Bagnols-sur-Cèze

8h15-12h et 13h -16h45, le mardi et le vendredi et les 2^{eme} et 4^{eme} mercredis du mois

2, place Salvador Allende

04 66 33 30 70



Conseil départemental du Gard
Direction de la communication
3 rue Guillemette
30044 NÎMES CEDEX 9

Contacts presse
Samya ALAOUI
Attachée de presse
04 66 76 76 05 / 07 77 95 23 32
samya.alaoui@gard.fr

Céline BOYER-SIMONNE
Directrice de la communication
04 66 76 77 53 / 06 07 58 62 72
celine.boyer-simonne@gard.fr

